



FRW



**BIO
DIVER
CITÉ**



Ensemble, pour des villages vivants

Condroz
Condroz

Ohey - Opération de Développement Rural

Havelange, le 25 mai 2022.

Compte-rendu de la réunion du GT BiodiverCité Le 24 mai 2022

Membres présents : Olivier Gonne, Olivier Dhont, Charles de QUIRINI

Pour la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) : Aurélien Dethier.

Pour la commune : Ruth Oosterhof, Rosette Kallen

Excusés : Adrien Voisin, Mathilde Lechat, Sébastien Devillers, Sabrina Holodiline, Chantal Scoufflaire, Madeleine Tissot.

1. Mise au point sur le rôle de chacun

Suite à l'interpellation de plusieurs membres du groupe de travail, la FRW et la commune désiraient rappeler les balises de ce groupe.

D'une part, si le groupe de travail est devenu un GT émanant du PCDR c'est pour maintenir l'accompagnement de la FRW pour l'appel à projets BiodiverCité. La FRW a toujours assuré un accompagnement administratif même en plan communal de développement de la nature.

D'autre part, les membres sont tout à fait libres d'organiser des réunions sur les thématiques qu'ils le souhaitent. L'indépendance sur les thématiques de ces réunions et des objectifs qui y sont fixés est très grande.

C'est d'ailleurs pour cette raison que la commune a mis à leur disposition un local qu'ils peuvent réserver quand ils le désirent.

Il est donc proposé d'organiser avec la commune le suivi de l'appel à projets BiodiverCité et que la FRW apporte les connaissances ainsi que les informations issues des différentes rencontres avec le SPW et les autres communes.

La commune de son côté assurera le suivi administratif de l'appel pour ce qui est du subside et l'avance des fonds.

Les membres pourront quant à eux proposer les projets soit en lien avec BiodiverCité soit dans d'autres enveloppes.

FRW

La communication sur le fait que le PDCN n'existe plus portait uniquement sur le fait que la source de financement n'existe plus au même titre que les communes maya ou la semaine de l'arbre au sens strict du terme.

2. Les fiches 2022 - propositions

- **Semaine de l'arbre 2023.**
Cette fiche n'appelle pas à commentaire. Elle reste similaire aux années précédentes et correspond à une distribution à tout citoyen, sans discrimination (donc même en dehors du territoire d'Ohey).

- **Atelier sur la taille des arbres fruitiers :**
Les membres attirent l'attention sur le fait que la personne pressentie pour organiser la formation est partisan d'une taille franche. Ils proposent de réfléchir à proposer dans le futur des tailles plus « douces ».
La commune propose que cela fasse l'objet d'une future fiche projet puisqu'il s'agit de dépenses subventionnables.

- **Projets « dehors »**
Cette année sera organisée sur l'implantation de Perwez puisque les autres implantations en ont déjà bénéficié et que l'école d'Ohey n'est pas demandeuse (puisqu'elle mène des projets similaires par ailleurs).
Les membres valident cette proposition.

- **Eco-pâturage au Pré-au-Pont :**
Les membres valident cette proposition en soulignant qu'il est nécessaire d'avoir une hauteur minimum de 1m12. Ils attirent l'attention sur le risque de voir le bétail s'échapper si clôture n'est pas électrifiée.
La commune souligne le fait qu'il s'agira d'une mise à disposition du matériel avec une convention de mise à disposition du terrain et que les bergers seront responsables du bien-être des animaux, de leur fournir nourriture, eau et faire appel au vétérinaire en cas de besoin.

- **Distribution de plants et d'arbres fruitiers.**
La commune rappelle qu'il est nécessaire d'avoir des conventions pour planter sur des terrains privés. Elle avait lancé une première plusieurs invitations à destination des habitants via les réseaux sociaux et le site Internet mais sans beaucoup de retours. L'appel à manifestation a été relancé via un toute-boîte et est ouvert **jusqu'au 31 mai 2022.**
Les membres valident cette proposition. Ils regrettent cependant que ne soit pas mentionné le travail des bénévoles dans la communication.

Concernant la liste des arbres à distribuer, elle a fait l'objet d'une réflexion et d'un accord des membres sur base des plants subventionnables (et qui se trouvent en annexe du vadémécum 2022).

La commune souligne l'urgence dans laquelle ce flyer a été réalisé mais admet qu'il faudra dans le futur valoriser le travail des membres du groupes.

La commune informe également que certains plants, s'ils ne trouvent pas acquéreur pourront être plantés sur certaines parcelles communales en collaboration avec l'agent DNF qui a déjà marqué son accord.

- **Projet potager**

Une ligne de dépense n'était pas valorisable dans le cadre de la subvention. La commune propose d'augmenter le poste de matériel visant à la réfection des bacs potagers. Les membres valident cette proposition tout en rappelant que l'essentiel, pour eux, c'est que le projet soit réalisé. Le volet subvention n'est pas dans leur priorité.

- **Atelier compostage**

La commune et les membres du GT pensent que c'est une bonne idée et que la fiche projet a sa place. Cependant, le budget entre dans le volet sensibilisation qui malheureusement est dépassé.

Les membres proposent de trouver une salle à mettre à disposition gratuitement plutôt que de passer par une location (avec le gain, pourquoi pas envisager deux séances). La taille de l'endroit dépendra du nombre d'inscrits.

- **Création de panneaux didactiques dans les bois**

Sur proposition de l'agent DNF, la fiche projet prévoit la réalisation et le placement de deux panneaux.

Les membres valident cette proposition en rappelant qu'il est nécessaire d'informer avant de sanctionner les comportements néfastes pour les bois. Ils proposent de questionner le GAL (Valérie GRANDJEAN) qui avait mené un projet similaire pour éventuellement réutiliser le graphisme.

- **Passage du Gué du Flemme**

La commune tient à préciser que le chemin a été balisé, comme annoncé, par le syndicat d'initiative.

Ensuite, il semble qu'un certain nombre de postes prévus ne soient pas éligibles dans le cadre de l'appel à projets, ce qui est problématique. De plus, il ne semble pas qu'il y ait un accord avec la province à ce stade ce qui risque aussi de freiner le dossier (d'autant que la province est rétive depuis les inondations à placer un quelconque obstacle sur les cours d'eau).

Propositions des membres :

- Se renseigner sur projet similaire qui avait mené en collaboration avec le GAL récemment. Ce dernier, constitué avec du bois, permettrait d'apporter une solution acceptable et sans doute moins chère. Comme le projet est récent, les prix doivent encore être valables.
- Si c'est une question de passage, pourquoi ne pas envisager des tuyaux de ciment ? Sans doute moins esthétiques mais ils permettent de laisser passer l'eau en cas de crue et assurent un passage simple pour les piétons de manière générale.

La commune se renseigne sur ces deux pistes en collaboration avec la porteuse de projet et prendra contact pour accord avec le service technique de la province avant toute réalisation

3. Divers :

- Les membres aimeraient attirer l'attention de la commune sur la nécessité de récupérer les restes de tailles de haies sur certains chemins communaux. Composés d'aubépines, les branches sont souvent sources de crevaisons pour les vélos.
- La commune fait état d'un nouvel appel à projet de plus grande ampleur pour la biodiversité appelé « Maillage Vert /bleu ». Aucune information supplémentaire à ce stade. Le vadémécum est disponible sur cette page : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/10-05-2022-appels-a-projets-de-vegetalisation.html?IDD=6773&IDC=3772>
- La commune annonce qu'une formation à destination des maraîchers présents sur le territoire du GAL (Gesves, Assesse et Ohey) en collaboration avec l'EPN aura lieu au mois de novembre. Cette dernière servira à intégrer le numérique dans leurs pratiques.
- Pré au pont : volonté communale de finaliser le projet.
 - Il faudrait envisager une reméandration. En effet, la province de Namur qui était intervenue à l'époque a dessiné le cours d'eau en une seule ligne droite. Malheureusement, le débit ne permet pas au sédiment d'être évacués. Créer des méandres permettra d'augmenter le débit et les éliminer progressivement.
Note : ce type de projet peut être subventionné en BiodiverCité.
 - Un projet de mare est lancé en collaboration avec le GAL dans le cadre de son projet biodiversité. Cette dernière sera creusée plus profondément pour créer un « trou de survie » (nécessaires aux batraciens) et une zone humide sera constituée aux alentours. La commune attend des nouvelles de l'agent DNF et d'une étude hydrologique (voir Pierre André)
 - Les plans surnuméraires disponibles permettront de renforcer les haies existantes. Ces plantations seront également soutenues par le projet « Haie-Lèves » du GAL.
Les membres attirent l'attention sur l'importance de conserver une vue dégagée vers le château puisque cela faisait partie du projet initial. La commune prendra contact avec les services travaux pour réaliser la taille de la haie existante en collaboration avec l'agent DNF Mr Charlier.
- Les membres aimeraient savoir également si le souci de plantations d'arbres sur le territoire de Gesves avait avancé.
La commune répond avec une quasi-certitude qu'une demande de remboursement a été introduite. Elle se renseigne néanmoins pour avoir confirmation.
